

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

**Canton de
Sainte Foy-lès-Lyon**

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception en préfecture
069-216902023-20190523-DCM-201905-10-
Date de télétransmission : 07/06/2019
Date de réception préfecture : 07/06/2019

Nombre de membres : Séance du 23 mai 2019
Compte-rendu affiché le 29 mai 2019
art. 16 Code Municipal : **35** Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mai 2019
en exercice : **35** Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour
de la séance : 35
qui ont pris part à la délibération : **34** Présidente : Mme Véronique SARSELLI
Secrétaire : M. Thibaut ASTIER
Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE, Directeur Général
des Services

OBJET

10

**Financement de la commune
au fonctionnement de la
Mission Locale du Sud-Ouest
Lyonnais (M.L.S.O.L.) :
renouvellement de la
convention pour 2019**

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE, GILLET, GIORDANO, AKNIN, MOUSSA, BARRELLON, BOIRON, BAVOZET, GOUBET, VINCENS-BOUGUEREAU, LOCTIN, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, PATTEIN, FUSARI (pouvoir à Mme ASTRE jusqu'au rapport n° 3), ASTRE, RODRIGUEZ, VILLARET, ASTIER, ISAAC-SIBILLE (à partir du rapport n° 2), CAMINALE, VALENTINO, LATHUILLIÈRE, PONTVIANNE, VERDIER, REPLUMAZ, DUPUIS,

Membres excusés : Mmes et MM. NOUHËN (pouvoir à M. MOMIN), GRÉLARD (pouvoir à M. BAVOZET), ALLES (pouvoir à M. VINCENS-BOUGUEREAU), COATIVY, TULOUP (pouvoir à Mme LATHUILLIÈRE), PERNOLLET (pouvoir à M. CAUCHE).

Madame GIORDANO, Adjointe au Maire, rappelle que la commune adhère à la Mission Locale du Sud-Ouest Lyonnais (M.L.S.O.L.) depuis sa création en 1995.

La M.L.S.O.L. s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire avec ou sans qualification, pour les accompagner dans l'accès à leur autonomie sur les principaux thèmes suivants : projet professionnel, formation, emploi, logement, mobilité, santé, etc.

La M.L.S.O.L. remplit, au sein du service public de l'emploi, une mission orientée vers l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

Une convention annuelle précise les engagements de la Ville et fixe sa contribution financière. Le bilan de l'activité de la M.L.S.O.L. est présenté chaque année à l'Assemblée Générale.

En 2018, 252 jeunes (114 femmes et 138 hommes) ont été accompagnés avec la M.L.S.O.L. dont 79 reçus en premier accueil.

La répartition par âge est la suivante :

Tranche âges	Femmes	Hommes	Total F+H	%
16-17 ans	3	5	8	3
18-21 ans	40	56	96	38
22-25 ans	62	74	136	54
26 ans	9	3	12	5
TOTAL	114	138	252	100

Les niveaux d'études des jeunes accompagnés sont déterminés en fonction de leur situation à la sortie du système scolaire.

On constate ainsi en 2018 que :

- 43 % n'ont pas de diplôme (dont 47 % sont des hommes)
- 48 % ont un niveau inférieur au BAC (dont 45 % sont des hommes)

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- AUTORISER le renouvellement de cet engagement pour 2019,
- ACCEPTER les termes de la convention jointe,
- PROCÉDER au versement de la participation 2019 à la Mission Locale du Sud-Ouest Lyonnais soit 28 927 €.

Appelé à se prononcer,

le conseil municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE le renouvellement de l'engagement de la Ville pour 2019,

- ACCEPTE les termes de la convention jointe,

- PROCÈDE au versement de la participation 2019 à la Mission Locale du Sud-Ouest Lyonnais soit 28 927 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

P.J. : 1 convention + annexe financière

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI